

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite ses meilleurs vœux

pour cette nouvelle année 2024

Nous vous invitons à la cérémonie des vœux

suivie du pot de l'amitié

Samedi 13 janvier 2024 à 11 heures

Salle René Lepage



Cette année, marquée par l'aggravation de la situation internationale, a eu des conséquences sur notre quotidien : augmentation significative des prix, difficulté des entreprises et commerces à faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, crise de l'immobilier liée pour partie aux nouvelles conditions encadrant l'emprunt, allongement des délais pour ceux qui souhaitent entreprendre des travaux, etc.

A cela s'ajoute une complexité administrative croissante pour les démarches de la vie courante et pour la gestion des communes et des intercommunalités.

Dans ce contexte, les communes ne sont pas épargnées. L'année se traduit par une forte baisse de la demande dans le domaine de la construction, une stabilisation de nos dotations, une augmentation de nos charges – masse salariale,

charges d'entretien de bâtiments et plus généralement des coûts de fonctionnement.

Enfin, nous constatons un climat social où l'impatience et l'agressivité nuisent parfois à la sérénité de notre communauté.

En 2023, le Conseil Municipal s'est attaché à continuer de réaliser au mieux ses projets.

Nous en avons différé quelques-uns, mineurs, afin de les ajuster pour des raisons techniques au moment le plus opportun.

Nous continuons de planifier ce qu'il nous reste à entreprendre pour les 2 années de mandat à venir.

Ce bulletin reprend quelques contacts utiles pour les nouveaux arrivants. Pensez à vous rendre sur le site de VHBC, du Chorus et de la Commune.

Cette année, j'ai souhaité vous donner davantage d'éléments d'information chiffrés afin de mieux souligner la diversité des activités d'une commune et la charge financière, souvent ignorée, qu'elles représentent.

Le Maire, José Mercier

BILAN DE L'ANNEE 2023 et PROJETS 2024

En 2023:

- Le Conseil Municipal s'est réuni 6 fois et a pris 82 délibérations
- > Le maire a pris 46 arrêtés :

Arrêtés de travaux de voirie, etc. : 26

Arrêtés liés au personnel communal : 20

1. Recensement de la population

Prochain recensement de la population du 18 /01/2024 au 17/02/2024

Des feuilles à remplir seront déposées dans vos boites aux lettres le 16/01

Un agent recenseur, Madame Véronique Gauthier ou Monsieur Samuel Dubois,
passera dans chaque habitation

1. Historique de la population de Bovel, source INSEE

Année	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	388	306	303	312	331	563	607	595

2. Année 2023

- Population Insee : année de référence 2020 : 595 habitants.
- ➤ Population totale : 605 habitants.
- Projection du nombre réel d'habitants en 2024 : nous espérons 640 habitants, et environ 670 lorsque les maisons en construction seront achevées.

La commune doit vérifier que chaque habitation est numérotée. Si besoin, présentez-vous à la mairie afin de recevoir votre plaque.

Formation des Agents Recenseurs :

Le 05/01/2024 à Baulon à 14h00

Le 11/01/2024 à Baulon à 14h00

Les résultats du prochain recensement, en janvier/février 2024, ne permettront pas d'intégrer les futurs habitants dont les maisons sont en construction (une quinzaine de maisons isolées ou en lotissements sont en cours de construction.)

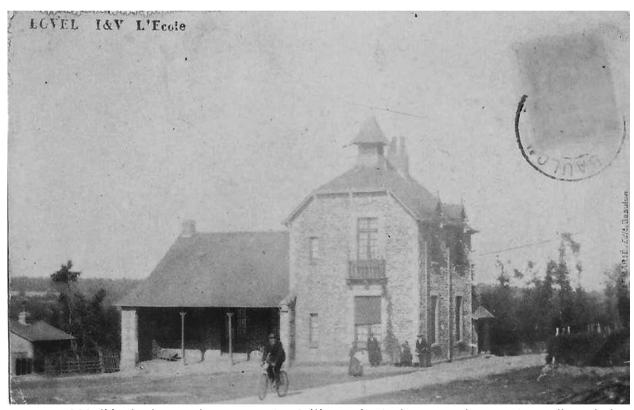
3. Etat civil en 2023

Décès	Naissances :	Mariages	PACS	Recensement des 16 ans
1	5	0	3	16

2. Brève histoire de l'Ecole

Les enfants de Bovel qui ont aujourd'hui 30 ans, quelle école ont-ils connu?

Jadis, l'ancien préau transformé en 1990, devenu ensuite dortoir des petits puis entrée de la garderie



En 1992, l'école de Bovel, comportait 16 élèves réunis dans une classe unique allant de la PS (3 ans) au CM2. Les élèves de Bovel ne connaissaient pas le confort d'aujourd'hui. Il n'y avait ni jeux, ni matériel pédagogique, ni placards, ni service de garderie, ni piscine, ni voyages scolaires. L'hiver, il arrivait qu'il ne fasse que 12 degrés dans l'unique classe. Toutes les fenêtres du bâtiment étaient en simple vitrage. Aujourd'hui, une chaudière à gaz et 2 pompes à chaleur assurent le chauffage.

Dans l'actuelle garderie, tous les élèves travaillaient dans la même classe.

Le dortoir était situé dans l'entrée de la salle de garderie. La cuisine/cantine, minuscule, se trouvait dans l'actuel local des agents dont les fenêtres donnent sur la rue. Les sanitaires, non isolés, étaient à l'extérieur, sur la cour, à l'emplacement du local réservé aujourd'hui à l'APE.

En 1993, pour éviter la fermeture de l'école et en accord avec l'Inspection, la municipalité a mis Bovel en réseau d'écoles rurales, avec Mernel et La Chapelle Bouexic. Les élèves des 3 écoles participaient à des activités communes, le temps que la population se développe à nouveau.

Pour la fête de l'Ecole, un repas préparé par les parents était organisé dans la cour d'école, ou dans un champ et servi sur des tréteaux de fortune car il n'y avait pas encore de salle polyvalente (construite en **1995**). A la cantine, des parents apportaient carottes, pommes de terre, œufs...

En 1993, une classe maternelle a été construite près du plateau sportif, pour anticiper l'ouverture d'une seconde classe. Le temps de faire un Plan d'Occupation des sols, les propriétaires des terrains situés le long de la rue de l'école ont été sollicités pour vendre leurs parcelles et permettre d'accueillir de nouvelles constructions. Les maisons se sont construites au fil des années suivantes, permettant d'ouvrir cette seconde classe.

En 2004, avec l'augmentation des effectifs, trois nouvelles salles de classe ont été construites. Le bâtiment de la classe maternelle a été agrandi et transformé en cuisine et cantine.

Pendant 2 ans, durant les travaux, les élèves de cycle 2 et 3 se rendaient dans la salle du Conseil Municipal, transformée en classe. Ils suivaient les cours et rejoignaient l'école pour les récréations. Mes enfants, comme bien d'autres, se sont retrouvés au collège sans avoir connu ces nouveaux locaux de 2024 et 2007. Le conseil Municipal se réunissait dans l'ancien préau de la mairie transformé en local d'accueil pour le public en 2000.

En 2007, deux classes en bois et la salle de motricité ont été ajoutées.

En 2015, le logement de fonction, situé à l'étage de l'ancien bâtiment, a été aménagé en bureau de la Directrice et en salle des maîtres. Ont suivi le préau, les jeux, l'informatisation...

Notre école, qui a connu jusqu'à 106 élèves il y a quelques années, est aujourd'hui confrontée, comme toutes les écoles, à une baisse des effectifs. Les limites à l'urbanisation qui nous sont imposées par l'Etat et la Région, le vieillissement de la population, ainsi que la difficulté pour les jeunes ménages d'accéder à la propriété, sont aujourd'hui pour nombre d'élus une source d'inquiétude.

3. Ecole et temps périscolaire

Notre école accepte tous les élèves sans condition

1. Effectifs scolaires et répartition

Classe Maternelle	Classe CP/CE	Classe CM
23	21	21

Au premier janvier 2024 : 68 élèves

TPS: 2. PS: 5. MS: 8. GS: 8. CP 8. CE1: 7. CE2: 6. CM1: 10. CM2: 11

2. Sorties scolaires de l'année scolaire : 2022 et 2023

Participation financière aux sorties scolaires :

La commune a versé à l'OCCE BOVEL (coopérative de l'école) une subvention de 22 € par élève inscrit au 1^{er} janvier 2023, (augmentation de 10% par rapport à l'année précédente), soit, pour 75 élèves, 1 650 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Sorties scolaires passées : année 2022/2023 :

Les cycles 3 sont allés à la cérémonie d'ouverture des olympiades en septembre 2022, puis une semaine en voyage scolaire scientifique à Pléneuf Val André en 2023.

Les cycles 2 se sont rendus à l'insectarium de Lizio ainsi qu'à "l'univers du poète ferrailleur" sur une journée en Juin.

Les élèves de maternelle sont allées au zoo de Branféré une journée.

Les cycles 2 et 3 ont bénéficié tout au long de l'année d'un cycle piscine à Guer.

Sorties scolaires à venir : 2023/2024 (mais qui peuvent encore changer) :

Une sortie est prévue peut être à Rennes avec les plus grands et les plus petits de l'école. Les cycles 2 envisagent de se rendre au zoo de Pont Scorff. L'école envisage d'aller voir passer la flamme olympique à Josselin.

Reconduite du cycle piscine tout au long de l'année à Guer pour les cycles 2 et 3

3. Achat d'une malle de jeux à la rentrée septembre 2023 : 827 €

Les jouets achetés en début d'année ont été pour la plupart détériorés par les élèves dans les premières semaines. Cependant, selon l'équipe éducative, l'achat de la malle a eu des effets bénéfiques sur le climat scolaire et périscolaire. La commune, en accord avec les enseignantes,

accepte de renouveler l'expérience pour la prochaine rentrée, mais elle redéfinira le choix des jeux afin qu'ils soient le cas échéant davantage appropriés. Seront également mises en place les conditions de sensibilisation des élèves afin que les jeux soient utilisés avec davantage de précaution. Cette année, seuls les CE2 CM1 et CM2 y ont été sensibilisés. En cas d'échec de ce dispositif, nous en renouvellerons plus les jeux l'année suivante, compte tenu de l'investissement que cela représente.

4. Piscine: pour les élèves du CP au CM2

Année 2022/2023	Année 2023/2024
Nombre de séances par élève : 20	Nombre de séances par élève : 20
Coût de facturation par séance : 183 €	Coût de facturation par séance : 192.50 €
Coût total : 3 660 €	Coût total : 3 850 €

5. Projet de l'Education Nationale « bouge ta classe »

Le projet de l'équipe enseignante a été retenu par le Rectorat. L'objectif principal était de permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs apprentissages en repensant l'espace des classes et le temps d'apprentissage.

Le rectorat a accordé **15 000 €** (comprenant matériels d'aménagement, TBI pour la classe des CM, matériels de bien être...) à l'école de Bovel.

6. Horaires de la garderie de l'école : 9 h/19h

Fréquentation moyenne :

7h00 > 8h50 : en moyenne 23 élèves

12h00 > 13h20 : en moyenne 67 élèves

16h30 > 19h00 : en moyenne 17 élèves

7. Cantine

Les repas dont facturés 4.10 € à Bovel par la cantine de Lassy : Coût 2023 : 35 600 €

Coût d'un repas : Au prix des repas s'ajoutent les frais de personnel, de l'énergie -

gaz et électricité – et l'entretien du matériel et du bâtiment.

Prix facturé aux familles : 0.90€, 1€ et 3.50€ selon le quotient familial.

(36 familles à 1 €, 3 familles à 0.90 €, 3 familles à 3.50 €).

39 familles sur 42 bénéficient donc d'un repas au coût maximum d'1€.

Le montant du quotient familial fixé par la Commune est en général beaucoup plus avantageux que celui pratiqué dans les communes alentour.

Légalement, les familles ne peuvent bénéficier de ces tarifs tant qu'elles n'ont pas fourni leur quotient familial et ne peuvent en bénéficier rétroactivement. Nous faisons toujours des rappels.

Règlementation cantine et garderie: Il est demandé aux agents communaux d'appliquer le plus strictement possible le règlement signé par les familles en début d'année, les agressions physiques ou verbales entre élèves ou envers le personnel communal n'étant pas acceptables.

4. Agents: Programme de formation professionnelle 2023/24/2025

Soizic THOMAS:

- Réunion d'information sur le SIG de VHBC (21 septembre 2023)
- Formation des agents recenseurs (05/01/2024 + 12/01/2024)
- Gestion liste électorale et répertoire unique : janvier 2024 en distanciel
- Accompagnement éducatif pendant la pause méridienne : 05 / 06 / 07 février 2024 Thorigné Fouillard
- Organisation et gestion du cimetière : 18 / 19 mars 2024 Thorigné Fouillard
- Fondamentaux de l'état civil : avril et mai 2024 en distanciel
- Les bases de l'urbanisme : 09 / 10 / 11 / 12 septembre 2024 Thorigné Fouillard

Chantal ESPAGNOL:

- Initiation à la sophrologie pour un meilleur accompagnement éducatif : 14 / 15 mars 2024 Thorigné Fouillard
- Prévention de l'usure professionnelle auprès des jeunes enfants scolarisés : 18 /19 novembre 2024 – Thorigné Fouillard

Nathalie SIMON:

- Réunion d'information sur le SIG de VHBC (21 septembre 2023)
- Elaboration du budget communal pour une commune de -3500 habitants (11 et 12 septembre 2023)
- Formation des coordonnateurs pour le recensement communal (04 octobre + 27 novembre 2023)
- Formation des agents recenseurs (05/01/2024 + 12/01/2024)
- Assistante de prévention : 11 /12 / 13 mars 2024 + 04 /05 avril 2024 (formation obligatoire) Thorigné Fouillard
- Analyse financière : avril 2024 Thorigné Fouillard
- Gestion des ressources humaines : septembre / octobre 2024

Christophe BAZIN:

- Formation « utilisation, entretien, et manipulation en sécurité » : 10 / 11 / 12 mars 2025 –
 Merdrignac
- Formation « La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie » déjà suivi en 2016

Fabien CALLEAU:

- Formation « utilisation, entretien, et manipulation en sécurité » : 10 / 11 / 12 mars 2025 –
 Merdrignac ci-joint en PJ
- Formation « La signalisation temporaire des chantiers sur la voirie » : 16 et 17 /12/2024

Et pour l'ensemble des agents :

- la formation PSC1 (premiers secours) : 600 € proposée par la protection civile
- la manipulation des interventions avec extincteurs : 450 € proposée par la protection civile

5. Achat de matériel pour les agents techniques

- Broyeur de végétaux : 3 489 € avec subvention de 40 % de la région Etablissement URVOY a Sixt sur Aff.
- > Groupe électrogène : 789.50 € établissement URVOY a Sixt sur Aff
- ➤ Taille-haie: 4 790 € établissement URVOY a Sixt sur Aff. Devis actuellement en attente pour budget 2024
- Le souffleur de feuilles a été volé. Nous avons dû le remplacer fin 2022 : coût : 269 €.

6. Finances

Emprunts

Objet	Preteur	Capital exercice 2023	Intérêt exercice 2023	MontantTotalICNEExercice	Capital restant	total annuité
EXTENSION ECOLE 2006-1	CRCA RENNES	10870.44	1677.12	0.00	63736.57	12547.56
EXTENSION ECOLE 2003-2 REVISABLE	CRCA RENNES	8555.74	2019.30	0.00	100719.77	10575.04
COMMERCE-8 REVISABLE	CRCA RENNES	1877.88	592.45	0.00	21311.00	2470.33
MAISON DU BIEN ETRE-1 REVISABLE	CRCA RENNES	5018.01	1916.49	0.00	48258.32	6934.50
financement travaux la prairie	CRCA RENNES	3389.27	44.97	0.00	5952.71	3434.24
La Banque postale - Le Bois de la Loge	SA La Banque Postale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PRET CMB 300 000	ARKEA CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	0.00	13023.29	939.30	300000.00	13023.29

Lotissement La Gréette : L'emprunt de 300 000 € pour l'aménagement du lotissement sera partiellement remboursé début 2024 (Entre 170 000 et 230 000€).

Il sera soldé à la vente du dernier lot.

Pour les autres emprunts :

Le montant total du capital restant dû en début 2023 est d'environ 240 000 €.

Pour l'année 2023, le montant du capital remboursé en 2023 est d'environ 30 000 €.

Le montant des intérêts d'emprunt remboursé en 2023 est d'environ 6 249 €.

- Ecole: (deux extensions datant de 2004 et 2007): capital restant dû: 164 455 €.
- Lotissement La Prairie (travaux de rénovation du système d'assainissement du lotissement de 2017) : Capital restant dû : 5 952 €.
- **Commerce**: Capital restant dû: **21 311 €** (se rembourse par le loyer.)
- Maison du Bien-être : capital restant dû : 48 258 € (se rembourse par les loyers.)

7. Autres travaux et dépenses 2023/2024

La commune engage chaque année de nombreuses dépenses d'entretien et de fonctionnement liées à l'achat de matériel pour les agents communaux, à la maintenance des équipements, et aux contrats de suivi qui sont obligatoires pour une collectivité.

Cette année, dans ce bulletin, nous avons choisi de vous donner un bref aperçu de quelques-unes de ces dépenses afin que vous ayez une vue plus précise des charges qui s'imposent aux communes.

1. Dépenses en 2023 pour l'entretien des bâtiments

Nettoyage du crépi des façades de la salle polyvalente, de l'école, de la cantine et de l'atelier technique, et traitement hydrofuge. Ent. ROBERT WATRIN : 2 650 €



Crépi avant traitement



Crépi après traitement





➤ Intervention électrique: 1 966.60 €

▶ Bretagne ventilation : 3 425 € (dégraissage hotte)

Nettoyage du monument aux morts : 650 €.

➤ La vérification annuelle électrique : 2 237 €

➤ Achat d'illuminations pour Noël : 629 €

➤ Entretien de bâtiments : Dépenses : 8 058 €

Pompe à chaleur de l'école : 11 181.90 €

Facture énergétique : 19 038 € d'électricité. (Gaz en plus)

Vérification annuelle du gaz de la salle polyvalente fait par SOCOTEC : 378 €

> AB Couvreur : **316.10** € (toitures de l'école).

Cloches : les battants des 2 cloches sont vétustes – prévoir leur changement : devis de

2 758.80 €

Changement du ballon d'eau chaude de la cantine

Réparation du régulateur de la pompe à chaleur de l'école : environ 700 €

2. Embellissement du Bourg



Les agents techniques ont traité et peint 4 anciennes machines agricoles placées sur la réserve incendie. Deux autres, rénovées, seront placées à l'entrée du Bois de la Loge début 2024.

3. Vérification de l'aire de jeux

Le panneau de décret 2015-768 du 29 juin 2015 **interdisant de fumer sur une aire de jeux** va être posé ainsi que des pictogrammes prévenant des risques de brûlure sur les toboggans chauds l'été.

La société *Imagin'aires* est intervenue afin d'assurer l'équilibre entre les longueurs de chaines car les fixations actuelles se coinçaient et exerçaient une pression sur l'ensemble de la structure. Il existait un risque de coincement des doigts : **621.60** €

Le tourniquet doit être refixé au sol. (En attente de devis)

4. Vérification du plateau sportif

Le règlement intérieur du plateau doit être affiché. Il conviendra aussi de reprendre la base du grillage du plateau, dégradé par les usagers et présentant des risques de blessures.

5. Plans d'évacuation et alarme incendie

- Mise aux normes des plans d'évacuation et d'intervention sur : école / mairie / atelier / cantine : 1 739.90 € en cours de réalisation par l'entreprise DESAUTEL.
- Changement de l'alarme incendie afin que les 3 bâtiments de l'école sonnent en même temps : 4 650.90 €; devis en attente pour budget 2024

6. Numérisation des actes d'état civil

La Commune a décidé de faire numériser les actes d'état civil. Cette numérisation est en cours. Coût : 2 144.04 € auxquels s'ajoutent les frais d'intégration dans le logiciel Berger Levrault : 480 €

La numérisation poursuit les objectifs suivants :

- > **Objectif 1**: sécuriser les actes d'état civil
- ➤ Objectif 2 : se relier à l'ANTS (agence national des titres sécurisés) afin de faciliter les démarches des administrés. Ce sera obligatoire d'ici 2 ans.
- > **Objectif 3**: Gain de temps pour l'agent d'accueil.

Pour finaliser entièrement le projet, il conviendra de classer les registres d'état civil (version papier) dans une armoire anti-feu : Devis d'investissement de 1 933.20 € en attente.

7. Rénovation d'un tableau, propriété de l'Etat, en dépôt dans l'église de Bovel

Le Centre National des Arts Plastiques, dépendant du Ministère de la Culture, a expertisé le tableau : *Martyre d'Etienne 1°, pape*, de Saint-Ange-Chasselat, situé dans l'église de Bovel. Il doit être rénové. Un devis et une demande de subvention sont en cours.

8. Achivage:

Nous prévoyons de faire archiver en 2024 de nombreux documents. L'archivage se fait tous les 5 ans. Le prochain, en 2024, nécessitera la réalisation de placards dans l'actuelle salle du Conseil.

8. Routes

1. Entretien des routes communales et des chemins d'exploitation

La commune a dépensé environ **50 000 €** en entretien de routes cette année, auxquels s'ajoute le coût du changement de panneaux de signalisation détériorés.

➤ Fauchage/débroussaillage des accotements : Averty : 18 876 €

PATA (point à temps) réalisé par entreprise COLAS : 19 884 €

Curage de fossés en 2023 : 10 983.60 €

(Curage de **11 km 300 de fossés, soit environ 6 km de voirie communale** : curage effectué par l'entreprise Fabrice MOREL TP.)

Périodes de fauchage: Les accotements sont entretenus **deux fois par an**, au printemps et à la fin de l'automne. L'entreprise intervient selon une rotation entre communes, d'où les variations de dates. Les talus sont fauchés **une fois**, en fin d'année.

2. Circulation sur chemins de remembrement.

Un arrêté limitant la circulation motorisée sur les chemins est affiché à l'entrée de certains espaces boisés. Cet arrêté, permettant d'instaurer une amende, vise la limitation des Rave-Parties. Les entretiens entre les organisateurs et le Maire ont contribué cette année à diminuer considérablement les nuisances par rapport aux années précédentes.

3. Sécurisation du Centre Bourg

Les travaux prévus initialement- radars pédagogiques et modification des ralentisseurs- ont été différés afin de s'adapter à la période d'achèvement du lotissement la Gréette et éventuellement du lotissement privé Promenade de l'Étang. Cette décision a été prise en concertation avec la DDTM.

Un stop a été placé Chemin des Bois, en provenance du Trouësset.

4. Cimetière

Pour des raisons techniques, nous avons décidé de ne pas enherber une partie du cimetière comme initialement prévu.

Pensez à déposer les pots de fleurs et les plantes usagers dans les bacs prévus à cet effet.

9. Location des locaux

1. Réservation de la salle et des locaux d'hébergement en 2023

	Particuliers	Associations
Salle polyvalente	17	12
Gîtes	19	1

2. Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Les recettes représentent 20 à 30 % de la facture électrique de l'école.

10. Animaux

1. Le Lérot

Le Groupe Mammalogique Breton (étude et connaissance des mammifères, GMB) a lancé une enquête sur la répartition du Lérot en Bretagne.

Il importe que toute observation puisse remonter au GMB pour affiner les cartographies. Il a été observé sur Bovel il y a 3 ans, mais il y a peut-être d'autres observations plus récentes sur la commune restées confidentielles.

Le Lérot est un animal à la fois souvent proche des habitations et furtif. Il a un régime alimentaire très varié (insectes, graines, noisettes, fruits...). C'est une espèce assez facile à reconnaître (photo en PJ) en particulier par son "masque noir" et par sa longue queue velue. Espèce en danger critique d'extinction en Bretagne.



Le lérot est un petit mammifère d'une quinzaine de centimètres (sans la queue), d'environ 60 à 140 grammes. Le noir autour des yeux (lui donnant un aspect de bandit masqué), le contraste entre le pelage ventral blanc et dorsal gris brun, la longue queue bicolore à extrémité élargie permettent de le reconnaître aisément. Il fait partie d'un groupe de rongeurs anciens et possède à

la fois des incisives pour ronger et des dents pointues de carnassier

2. Chenil service

Chenil service, rétribué chaque année, a pour fonction de récupérer les animaux errants. Le coût pour les propriétaires négligents – frais de gardiennage, vaccination etc. - peut être important. Coût en 2023 : 1 034 €.

Un chien errant est un danger pour les usagers de la route, pour les piétons et les animaux domestiques. Certains de nos concitoyens en ont été victimes cette année encore.

De même, cette année encore la divagation de chevaux, à plusieurs reprises, est à déplorer. Vérifiez la qualité de vos clôtures et ne mettez pas en danger vos concitoyens.

3. Ragondins:

En fin d'année, la commune a acheté 3 cages de piégeage.

Environ **210 ragondins** ont été pris cette année sur Bovel, dont 3 sur l'étang communal. Ne pas toucher aux cages mises en place : **risque de maladie.**

4. Frelons: nombre d'interventions et coût

Nous rappelons que Bovel est une des rares communes prenant en charge la destruction des nids de frelons communs.



Frelons asiatiques pris en charge par VHBC: FG Don 35 − Prix forfaitaire : **165** € par intervention.

Frelons communs pris en charge par la commune :

21 interventions en 2023. 120 € par intervention.

11. Obligations des propriétaires

1. Branches

Nous demandons aux propriétaires de couper sans attendre les branches de leurs arbres dépassant sur la chaussée et gênant la circulation.

2. Entretien des caniveaux

Les propriétaires sont tenus de **déboucher les ponts** desservant leurs parcelles et de placer correctement les buses selon la profondeur des fossés. Ils sont invités à informer la mairie si un curage s'avère nécessaire.

Toute pose de buse doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie. Le diamètre des buses doit être conforme à la réglementation. Renseignez-vous en mairie.

En cas de forte pluie, il arrive que les fossés soient obstrués par la terre en provenance de parcelles récemment cultivées. En effet, l'arasement des talus et des haies lors du remembrement ne permet plus de limiter l'érosion des sols. VHBC finance le talutage et les plantations de haies si demandé.

3. Abattages d'arbres

Les haies et les espaces boisés sont parfois identifiés dans le PLU et leur abattage nécessite de se rapprocher au préalable de la mairie pour obtenir une autorisation.

Sous peine d'amende, il est interdit d'abattre les haies classées au PLU. Se renseigner en mairie et consulter le plan.

12. Energies renouvelables Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZADER)

Aux termes de la loi du 10 mars 2023, les communes doivent, individuellement puis en concertation avec leurs communautés de communes, atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable fixés par la Région. Pour ce faire, elles sont fortement incitées à définir les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables-ZADER- et définir des modalités de consultation du public.



Actuellement, 3 hangars agricoles totalisent plus de 5430 m2 de panneaux, soit une production électrique équivalente à la consommation annuelle d'environ 300 habitants.

Le PLU de Bovel est le seul à interdire toute installation d'éoliennes. Aussi, le Conseil Municipal a défini 2 zones permettant l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques, sur pieds, au titre de l'Agrivoltaïsme. Ce dispositif articule la production d'énergie électrique avec l'activité agricole. Le choix des zone, après consultation du public, s'est appuyé sur 3 critères :

- Non visibilité à partir des habitations et de routes passantes,
- Surfaces modérées pour ce type de projets et sols pauvres,
- Accord de principe des propriétaires exploitants.

Ces 2 zones, ajoutées aux toitures agricoles recevant déjà 5430 m2 de panneaux photovoltaïques, permettraient de satisfaire la consommation annuelle moyenne hors chauffage d'environ 1 300 habitants.

Définir des Zones d'Accélération n'engage pas les propriétaires. Ils restent libres de laisser s'implanter ou non des centrales solaires. Mais cela permet à la commune de satisfaire aux attentes de la loi Climat et Résilience et aux objectifs régionaux de production d'énergie électrique.

13. Urbanisme

1. Artificialisation des sols

Comme précisé dans le précédent bulletin, les communes ne pourront plus à l'avenir disposer librement d'autant de zones destinées à la construction. Une réduction de 50% des espaces d'ici 2031, déduction faite des espaces non consommés depuis septembre 2021, suivie d'un arrêt total en 2050, s'impose aux communes. Ainsi, Bovel, comme bien d'autres communes, ne disposera plus d'espace constructible d'ici 2031.

Au nom de la protection de la biodiversité, l'intention de l'Etat est à terme de ne plus réduire les surfaces agricoles, l'Etat laissant entendre qu'affecter les sols à l'agriculture est synonyme de protection de la biodiversité. Auparavant (loi de 2015) l'artificialisation d'un sol était définie par son imperméabilisation. La définition a donc changé.

A titre indicatif, le dernier lotissement, la Gréette, d'environ 7 600 m2, présente une artificialisation, au sens d'imperméabilisation, d'environ 1300 m2, le reste étant constitué d'espaces verts. Mais le calcul défini par la loi considère désormais que la totalité des 7 600 m2 est artificialisée car soustraite à l'activité agricole.

Pour Bovel, d'ici 2031, il ne nous restera plus de terrain disponible pour des constructions. Cette loi va avoir pour effet de raréfier l'offre, de faire bondir le prix des terrains disponibles pour des raisons spéculatives, et d'affecter la croissance démographique et le dynamisme de nos communes.

De plus, si Bovel souhaite accueillir de nouvelles habitations en lotissement, elle devra à partir de 2031 **modifier son PLU**. D'éventuelles constructions nouvelles seront reportées nécessairement de plusieurs années, le temps d'aménager une nouvelle zone et de commercialiser des lots.

Certains propriétaires en zone UE peuvent toujours opérer une division de leur parcelle.

2. Constructions

Pour chaque permis, déclaration ou certificat d'urbanisme demandé, le Pays des Vallons de Vilaine facture à la Commune le coût de son instruction. **Ce coût n'est pas récupéré par la Commune auprès des demandeurs.**

3. Bilan des demandes en 2023

- ➤ 10 permis de construire déposés en 2023 (dont 3 permis modificatifs, 8 pour la construction de maisons, 1 pour un garage.)
- > 10 déclarations préalables
- > 47 certificats d'urbanisme

4. Coût à charge de la commune pour l'instruction des demandes

Pour chaque permis d'aménager : 320 €

Pour chaque permis de construire : 160 €

Pour chaque déclaration préalable : 112 €

Pour chaque certificat d'urbanisme : 64 €

Depuis 2015 l'Etat a transféré l'instruction des dossiers d'urbanisme aux communes (loi ALUR de 2014). Les communes en supportent donc le coût, qu'elles aient décidé de réaliser cette instruction en interne ou bien de créer un service mutualisé entre plusieurs communes. Les élus ont fait le choix d'un service ADS mutualisé au niveau du syndicat du SCOT, correspondant aux territoires de 2 EPCI (VHBC et BPLC). Chaque commune adhérente a donc passé une convention avec le Syndicat mixte des Vallons de Vilaine. Cette convention entre Bovel et le Syndicat mixte des Vallons de Vilaine prévoit que les dossiers instruits par le service ADS soient facturés à la commune selon le type de dossier. Les tarifs ont été révisés en 2022 par un avenant.

5. Réglementation des permis

Nous observons que certains engagent des travaux sans déposer au préalable une demande de permis. Chaque année la municipalité procède en commission des impôts à la vérification des déclarations et compare avec les travaux réellement effectués.

Pensez à l'affichage de vos permis. Il est obligatoire.

De même vous devez impérativement faire 3 déclarations :

Déclarations d'ouverture de chantier, d'achèvement de travaux et déclaration fiscale.

La commune a dû demander à plusieurs reprises que ces documents lui soient remis.

6. Commercialisation des lots des lotissements

« Le Bois de la Loge » : Les travaux sont achevés

2 arbres seront ajoutés à l'entrée du lotissement. Deux anciennes machines agricoles en agrémenteront l'entrée prochainement.

Ne vous garez pas sur les trottoirs afin de ne pas les endommager.

« La Gréette » : Commercialisation et travaux





8 lots sur 9 sont vendus ou en cours de vente.

5 maisons sont en construction. 1 lot reste à vendre.

Fin des travaux prévue en 2025, dès la fin de la construction de toutes les maisons.

La dernière tranche de travaux, après la construction de la dernière maison, portera sur la voirie, les bordures, l'éclairage public, et la clôture de l'espace vert comprenant la mare, situé en



haut de la parcelle.

Un incident, lié à une remontée de la micro-station du système d'assainissement qui n'avait pas été lestée par l'entreprise, a été rapidement résolu. Un accident lié à un lâchage de freins d'un camion, lequel a enfoncé une partie de la clôture du bassin tampon, doit être résolu rapidement.

Le lot espaces verts doit intervenir en décembre ou janvier pour la végétalisation du bassin tampon et du système d'assainissement (haies de chèvrefeuilles persistants).

Lotissement privé « Promenade de l'étang »



3 lots sur 16 ont été vendus : (3 maisons sont en
fin de construction.)

2 réservations sont en cours

14. Maison du Bien Etre

3 personnes travaillent actuellement à la maison du Bien-Etre (Voir coordonnées sur le site

de Bovel)

Mme NEDELEC, kinésiologie et gestion du stress

Mme COLLET, sophrologue

Mme AUBRY, somatopathe



15. Associations, fêtes et cérémonies

1. Cérémonie cantonale du 11 novembre 2023



La municipalité remercie chaleureusement la directrice de l'école, les enfants et les parents qui ont participé à l'hommage rendu aux Morts pour la France par les sections du Canton et leurs élus. A cette occasion, les enfants ont chanté le *Chant des Partisans* ainsi que *La Marseillaise*.

2. Boulodrome



L'association de Baulon « Les pétanqueurs » utilisera le boulodrome de 17h30 à 20h30 les lundis mercredis et vendredis pour une durée d'environ 4 mois, et prend en charge les frais d'éclairage.

3. Association Spirale: Tai Chi Chuan

Activité Qi Gong sous le boulodrome et près de l'étang deux samedis par mois de 10h30 à 12 h L'activité s'adresse aux adultes et adolescents (dès 16 ans) https://www.lachapellebouexic.fr/medias/sites/10/2022/09/3-Presentationdes-pratiques-2022-2023-1.pdf



Renseignements:

https://taichispirale35.com Sybille Gauchard tel: 06 07 36 29 20

4. ACCA: fête et paiement des terres



Cette année 2024, la fête de l'ACCA se déroulera le dernier week-end de juin, au moment de la Saint Jean. Restauration le midi et le soir. Concours de palets. Le feu de la Saint Jean se déroulera sous condition d'une autorisation préfectorale. Le paiement des terres se tient

salle du Conseil une quinzaine de jours avant l'ouverture de la chasse.

5. Téléthonne

Vide grenier **le 19 mai** 2024

Repas le 9 novembre 2024

6. Les bricoles de Sarah : activités éco ludiques



Récemment installée à Bovel, Les « Bricoles de Sarah », animée par Sarah Vany, habitante de Bovel, est une entreprise en animation nature et zéro déchet.

Soucieuse de partager sa sensibilité en matière de respect de l'environnement, Sarah propose toute une série d'activités ludiques et écologiques dont le but est de sensibiliser les petits et les grands à l'éco-

citoyenneté! Toutes ses activités s'organisent sous la forme d'**ateliers collectifs** de minimum 2h et se pratiquent **dedans et dehors**!

« Les Bricoles de Sarah» intervient :

- En structure (écoles, centres de loisirs, maisons de retraites, bibliothèques, etc.)
- A la ferme pédagogique Bellevue sur l'potager à Val d'Anast.
- Mais surtout dans la nature à Bovel : près de l'aire de jeux et de l'étang, autour des carrés de potagers de l'école et dans la forêt proche de l'Eglise et de l'étang de la Gaie, sur la route de la Chapelle Bouëxic.

Les activités éco-ludiques se concentrent autour de :

- Fabrication de cosmétique naturel et accessoire zéro déchet : baumes, déodorants, macérâts huileux, emballages alimentaires à la cire d'abeille, éponges écologiques, etc.
- Loisirs créatifs naturels : créations variées avec des matériaux naturels : carnet nature, impression végétale, mandala tissé, papier recyclé, carte nature, empreinte d'écorce, etc.
- Ateliers du dehors où les activités se déroulent en plein air! Les contenus varient en fonction des saisons et des envies: jeux buissonniers, land art, cuisine sauvage, jardinage, jeu libre, etc. On y pratique la pédagogie par la nature où l'expérience se fait au rythme de chacun et avec bienveillance. Les approches sont naturalistes, ludiques, sensorielles et créatives!

Sur le 1^{er} trimestre de l'année scolaire, **L'atelier du Dehors** du samedi matin, a rassemblé une dizaine d'enfants de 6 à 10 ans. L'observation du vivant local, la fabrication de structures végétales et de jeux buissonniers, l'installation de gîtes à hérisson et de la couverture d'hiver des potagers ont ravi ces jeunes éco-citoyens en devenir.



Les prochains « Ateliers du dehors » à Bovel sont prévus de 10h à 12h les samedis 13 et 20 janvier, 3, 10 et 17 février et 16, 23 et 30 mars. Un programme spécial vacances sortira courant janvier. Le tarif est de 10 € l'atelier avec tarif dégressif pour fratrie et fidélité!

Plus d'infos sur la page Facebook : Les Bricoles

<u>de Sarah</u> - sur le site web : <u>lesbricolesdesarah.fr</u> - ou par téléphone au 06 66 18 23 49.

7. L'épille : fête du chant traditionnel



La 28^{ème} édition de la Fête du Chant traditionnel sera de nouveau à Bovel du mercredi 24 avril au dimanche 28 avril 2024.

Voici plus de 30 ans que l'Epille a débarqué dans la commune, d'abord au café « Chez Léone », puis en organisant la 1^{ère} Fête du Chant traditionnel en 2005 et maintenant en commençant la Fête par la

traditionnelle veillée du mercredi soir « Chez Nanou ».

Le jeudi et le vendredi seront consacrés aux stages : répertoire de Haute Bretagne, contes, breton et un stage d'une culture étrangère. Pas besoin de faire partie d'une chorale ou d'être artiste pour participer, il suffit juste d'aimer chanter. Vous souhaitez juste vous initier ? Rejoigneznous le samedi matin pour une heure d'initiation au chant traditionnel

Deux conférences seront proposées, la première le jeudi soir, à 18h et la deuxième le samedi matin à 10h

La joute chantée, animée par Fabienne Mabon et Matlao, lancera les animations du weekend dans une ambiance de rires et de chants.

Le samedi matin se déroulera le forum des associations puis l'après-midi sera consacré **aux chants** dans la ronde. Le principe : un meneur chante, mène la danse et toute l'assemblée danse et lui répond. Il suffit de faire comme ceux d'à côté pour danser...





à la pause et en parallèle, un spectacle jeune public à 11h.

Le fest-noz du samedi soir réunira les différents terroirs de Bretagne et d'ailleurs.

Le dimanche matin,
deux évènements : la
randonnée chantée qui
démarre à 10h et qui parcours
les chemins de Bovel en mêlant
le chant à la marche et le conte

Puis tout le monde se retrouvera après la randonnée au boulodrome pour partager un verre de l'amitié offert par la Mairie de Bovel.

Et pour terminer ce week-end, aprèsmidi **concert et cabarets**, entre l'église, Chez Nanou et la salle polyvalente.

Pour le bon déroulement de la Fête, environ 90 bénévoles donnent de leur temps, en fonction de leurs disponibilités, du jeudi au

lundi suivant. Eh oui, il faut aussi ranger !!!! D'autres hébergent les artistes et les bénévoles durant



la Fête.

Si l'aventure vous tente, envoyer un mail à <u>benevoles@epille.com</u>, vous recevrez à partir de janvier un mail avec un lien pour donner vos temps de disponibilités.

En attendant la Fête, si vous avez envie de découvrir l'ambiance de la Fête, deux temps d'animation se dérouleront **chez Nanou** : une vesprée chantée le dimanche 18 février à partir de 15h et les 12h du Chant le samedi 23 mars à partir de 13h. Vous pourrez écouter, répondre ou mener un chant ou les trois...

Vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à

contact@epille.com

Dès février, retrouvez le programme des stages sur www.epille.com

8. Des potes un jardin



Depuis bientôt 10 ans, l'association "**Des potes, un jardin**" organise 2 troc plantes par an, au printemps et à l'automne: plantes, boutures, graines, outils, pots... sont échangés entre les participants heureux de partager des conseils et leur expérience.

Les visiteurs venus les mains vides sont les bienvenus et trouveront des plantes à petits prix.

Des ateliers sur la lacto-fermentation et la greffe d'arbre sont en réflexion pour 2024.

Ils auraient lieu le samedi à la mairie, salle du Conseil.



Contact: despotes1jardin@gmail.com et pour nous suivre sur facebook: Des potes, un jardin

Troc : le 13 avril et le 23 novembre à la salle polyvalente

9. L'association Vivra Bovel a été dissoute par le bureau de l'Association

16. Recours en justice contre l'arrêté du Maire modifiant la circulation sur la VC 105

L'action intentée devant le Tribunal Administratif par deux entreprises agricoles contre l'arrêté du 30 mars 2022 est désormais caduque, cet arrêté ayant été remplacé par un nouvel

arrêté, en date du 4 juillet 2023, dûment motivé, transmis aux riverains en préfecture, aux Services de secours Incendie, à la gendarmerie et à la DDTM.

Le nouvel arrêté reprend et complète le précédent en se fondant sur le **rapport d'expertise communiqué à l'ensemble des parties** et dont le Conseil Municipal a pu prendre connaissance.

Ce rapport d'expertise a conforté l'analyse que nous faisions de l'état de la route et la décision prise lors du premier arrêté du Maire, jugeant en particulier la structure et le dimensionnement de la VC 105 inaptes à recevoir un trafic routier -y compris s''il s'agit de véhicules légers- à moins de la refaire entièrement pour un coût inenvisageable pour la commune (voir chiffrage dans le précédent bulletin).

Ce nouvel arrêté, en date du 4 juillet 2023, n'a pas fait l'objet de recours dans le délai réglementaire de 2 mois, ce qui confirme que la décision du Maire de modifier l'usage de cette voie était justifiée et les critiques de cette décision non fondées.

17. Projets 2024/25

1. Extension du local technique

La commune envisage pour 2024 ou 2025, selon les finances disponibles, d'agrandir le local technique, désormais trop petit pour stocker dans les meilleures conditions le matériel d'entretien des espaces verts. L'architecte a été choisi en décembre.

Nous envisageons la construction d'un local attenant de **80 m2**, en bardage bois. Un permis de construire va être déposé. Subvention de la Région à hauteur de 40%.

2. Extension de la mairie

L'utilisation de l'actuelle salle du Conseil pour l'archivage va réduire l'espace disponible. La création d'une nouvelle salle de Conseil, en extension derrière le bâtiment, et utilisable par les associations, est à l'étude. Subventions envisagées du Département et de la Région à hauteur de 80%. L'architecte a été choisi. Un permis de construire va être déposé.

3. Travaux à la salle polyvalente

Á l'été 2022, le bâtiment côté étang s'est légèrement affaissé suite à la sécheresse et au sous-sol argileux, générant des fissures et endommageant le carrelage.

Avec l'architecte Conseil nous envisageons différentes options de stabilisation. Une extension vitrée côté étang pour les « apéritifs » est envisagée pour les années à venir.

18. Soutiens

1. Motion de soutien aux EHPAD, Résidences Autonomie Services d'aide à domicile, ESMS

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine, Présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD privés associatifs, Résidence Autonomie Services d'Aide à Domicile se sont réunis une première fois à Bruz le 4 octobre 2023 à l'instar des élus des Côtes d'Armor et du Finistère, comme ceux du Morbihan, en présence également des directeurs et directrices de leurs établissements et services.

Tous partagent le même constat alarmant. Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire ont appelé l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires d'Ille et Vilaine, à les soutenir en adoptant une motion pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département. Bovel a délibéré en soutien à cette demande.

2. Opposition à la ligne Rennes-Nantes-Quimper



La commune, par délibération, s'est jointe aux autres communes pour refuser la nouvelle ligne grande vitesse qui consommerait environ 600 hectares de terres agricoles.

3. Association SEEP contre l'implantation sauvage d'éoliennes aux abords des maisons

La municipalité a voté pour la seconde année une subvention à cette association à laquelle elle adhère. Le Maire, membre du bureau, se réunit avec les autres maires des petites communes (Les Brûlais, Comblessac, St Séglin) tous les 15 jours depuis plus d'un an pour contrer l'implantation d'éoliennes massivement refusées par les habitants. L'association soutient également la commune de Lohéac impactée par un projet d'implantation à Val d'Anast.

Tous peuvent adhérer en soutien : coût de l'adhésion : 5 €. Se renseigner en mairie.

<u>contact.asso.seep@gmail.com</u> Le siège social est situé à Comblessac

AUTRES

1. Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde basé sur le recensement des risques est le plan d'action que la commune met en place en cas d'alerte. Document actuellement en cours de finition.

2. DICRIM: Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs s'impose à toutes les communes. Il informe la population sur les risques auxquels la commune est exposée (feu de forêt / canicule / séisme...). Il propose aux habitants de s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables en cas d'alerte. Inscrite dans le code de l'environnement, la réalisation du DICRIM est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. L'objectif est d'informer la population (administrés, touristes...) de l'existence de ce(s) risque(s) et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place. Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son plan communal de sauvegarde (PCS), actuellement en cours de finalisation.

3. Dépôts d'ordures



Des personnes indélicates continuent de jeter leurs ordures dans les fossés et les chemins, de casser les panneaux de signalisation...

Sur la photo : sièges de voiture abandonnés dans un fossé

4. Point sur la future révision du PLU

La municipalité devra modifier ou réviser son PLU. Nous devons intégrer en 2024 les plans liés à la conduite d'eau.

5. Poubelles

Pensez à ramasser vos poubelles et à les lester pour que le vent ne les renverse pas.

Certaines poubelles pleines se sont renversées sur la route avec leur contenu. En l'absence des propriétaires, les agents communaux ou les voisins ont dû les ramasser.

6. Stationnement

Ne stationnez pas sur les chemins piétonniers, **y compris en lotissement**. Risque de contravention.

7. Espace France rénov'

Le kit de communication est disponible en téléchargeant les supports de communication avec le lien ci-dessous :

https://paysdesvallons-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/m_beaugendre_alec-vallonsdevilaine_fr/EpDQRndT-i9Jq46HWs9SAwABoVucX4cxMmnBZb1QM2fr6A?e=ntXg4S

Au travers l'Espace France Rénov', l'ALEC des Vallons de Vilaine intervient auprès des particuliers pour les conseiller et les **accompagner dans leur projet de rénovation**. Ce service créé en 2018 par le Pays des Vallons de Vilaine, compte aujourd'hui 3 conseillers énergie-habitat.

Plusieurs raisons entrainent les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique : amélioration du confort thermique, réduction des factures énergétiques, valorisation du bien, diminution des gaz à effet de serre. Cependant, certains ménages ne savent pas par où commencer, se posent des questions ou souhaitent des informations sur les aides financières mobilisables.

Les conditions d'aide vont changer à partir de janvier 2024.

L'Espace France Rénov', service neutre et gratuit, financé par l'Etat, la Région et les EPCI VHBC et BPLC, accompagne les ménages dans leur projet de rénovation en les aidant à identifier les points forts et faibles de leur logement, à prioriser les travaux et en les informant sur les aides mobilisables.

8. Panneau Pocket

En moyenne, pour 2023, une information est regardée toujours plus de 50 fois.



En téléchargeant l'application vous êtes avertis et pouvez consulter les informations mises en ligne (réunions de Conseil, alertes météo, fêtes, etc.)

Les associations peuvent demander à la mairie que des informations soient mises en ligne gratuitement.

9. Violences familiales



10. France services

Véritable guichet unique destiné à faciliter la vie des citoyens, France services permet d'effectuer, en ligne, les **formalités administratives les plus courantes** en ayant la possibilité d'être accompagné par un agent formé et disponible :. https://www.valdanast.fr/chorus-2/

France services à Val d'Anast : Centre social et culturel Chorus

7 rue du Querpon 02 99 92 46 99

Ouverture: Lundi: 9h-12h30 Mardi: 9h-12h30 et 13h30-18h Mercredi: 9h-12h30 et

13h30-17h Jeudi: 9h-12h30

11. NAVETEO Transport à la demande : Tous renseignements sur le site

de VHBC



Pour réserver j'appelle le **02 99 300 300** (du lundi au samedi de 8h à 20h) ou je me rends sur **tad.breizhgo.bzh**

- si j'ai déjà réservé une première fois par téléphone
- Je donne mon adresse, lieu où je serai pris en charge
- Je détermine l'arrêt où je serai déposé
- Je précise l'horaire de l'aller et du retour
 - Je signale si le trajet est destiné à une personne en situation de handicap

010

Le jour dit:

- Le véhicule, identifiable à son logo, vient me chercher à domicile et me dépose à destination.
 - > Je paie à la montée dans le véhicule
 - > Je descends à l'arrêt que j'ai choisi
 - > Un transport local et complémentaire

Dans une logique de complémentarité avec l'offre de transport gérée par la Région, Vallons de Haute Bretagne Communauté a mis en place un dispositif permettant aux habitants de se déplacer de leur domicile vers une des 18 communes du territoire ou bien de rejoindre

(ex-Illenoo et Keolis Armor).

un arrêt de bus du réseau public breton BreizhGo

Navétéo-bourg

Il s'agit des **navettes vers les bourgs**. Elles viennent vous chercher à votre domicile à l'heure que vous choisissez. Elles vous déposent à des points d'arrêts prédéfinis dans toutes les communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Afin d'optimiser le service Navétéo-bourg, des départs se font toutes les heures depuis chaque commune du territoire du lundi au vendredi de 9h à 17h. Chaque habitant a la possibilité d'effectuer jusqu'à 4 trajets simples par semaine (soit 2 allers-retours).

Navétéo-car.

Ligne de rabattement :

Bovel du monument aux morts vers bourg de Baulon et retour :

Départ: 6h42 / 7h24 et Retour: 18h25 / 19h25

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Trajet simple : 4€, aller-retour : 8€. Tarifs réduits -50 % :

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires des minimas sociaux
- Étudiants, lycéens

Il s'agit des navettes vers le car. Au départ d'un arrêt prédéfini et à une heure fixe, elles vous déposent aux arrêts de bus du réseau BreizhGo. C'est un service pour les communes non desservies par un arrêt de car.

Navetéo est accessible à tous!

- Pour les personnes en situation de handicap, il suffit de le signaler lors de la réservation (le service est accessible aux personnes en fauteuil électrique).
- Pour les enfants de moins de 12 ans l'utilisation du service est autorisée à condition d'être accompagné d'un adulte.
- Les plus de 12 ans peuvent voyager avec une autorisation parentale.

12. Chorus à Val d'Anast

Chorus à Val d'Anast : Depuis son ouverture, en 2012, le Chorus est un lieu de vie pour tous les habitants, un lieu de rencontres des différents publics, quelles que soient leur génération ou leur activité. 02 99 92 46 99. <u>Téléchargez le guide sur le site de VHBC.</u> On y trouve les informations sur :

Le Chantier d'insertion. Accompagnatrice socioprofessionnelle : Tél. 06 34 92 43 08

L'animation familiale collective : animation.famille@vallonsdehautebretagne.fr

La Cyberbase : Tel 02 99 92 46 99 / 02 99 92 46 96

La ludothèque. Le samedi de 14h30 à 17h. Tel. 02 99 34 97 47

La médiathèque: Mardi : de 15h à 18h30 Mercredi : de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 Vendredi : de 15h à 18h30 Samedi : de 10h à

12h30 et de 14h30 à 17h30. Tel. **02 99 92 46 99 / 02 99 34 97 47**.

mediatheque@vallonsdehautebretagne.fr et www.bibliothequesdesvallons.fr

SIJ: Service Info Jeunes: information et conseil pour les jeunes jusqu'à 30 ans. Permanences sans rendez-vous le vendredi de 14h à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h30 et 14h à 17h30. Tel. 06 24 28 89 22



La Petite crèche (2mois et demi-4 ans). Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h Tel. 02 99 34 84 70 et 06 15 56 52 85

Relais petite enfance : Permanence physique le mardi de 15h30 à 19h.Permanence téléphonique du mardi au vendredi au numéro unique Tel. 02 99 92 46 94

Lieu d'accueil parents/petite enfance : Les mercredis matin de 9h à 11h (hors vacances scolaires). Tel. **02** 99 92 60 73

Accueil de loisir : Le mercredi (période scolaire) et durant les vacances scolaires de 7h15 à 19h. Fermé une semaine à Noël. Tarif dégressif à partir du deuxième enfant. Tel. 02 99 92 46 84 / 06 19 36 31 44



Meilleurs vœux à tous et bienvenue aux nouveaux Bovellois!



L'ancienne gare de Bovel, route départementale 44 (Bovel/Baulon)
(à hauteur des Champs Blancs)

Le maire, José Mercier

Le Conseil Municipal

Photos, textes et mise en page : le Maire, José Mercier